



## Pour qu'Issy reste une ville où il fait bon vivre

### Bulletin d'adhésion à ACTEVI <sup>1</sup> Touche pas à mon ciel

**Pour adhérer / renouveler votre adhésion à ACTEVI Touche pas à mon ciel, veuillez compléter et nous faire parvenir le bulletin ci-dessous à l'adresse suivante :**

**ACTEVI Touche pas à mon ciel**

**2, rue André Chénier**

**92130 Issy les Moulineaux**

**Oui, je souhaite adhérer / renouveler mon adhésion <sup>2</sup> à ACTEVI Touche pas à mon ciel et règle ma cotisation 2012 <sup>3</sup>**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Adresse de courriel : .....

Membre actif – cotisation annuelle <sup>2</sup>  30€

Membre actif bienfaiteur <sup>2</sup>  60€  90€  autre : .... €

Membre de soutien / sympathisant – cotisation annuelle libre avec un minimum de 10€

Merci de libeller votre chèque à l'ordre d'ACTEVI

<sup>1</sup> Action Citoyenne pour le Transport et l'Environnement de la Ville d'Issy- les-Moulineaux, Association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement et reconnue d'intérêt général.

<sup>2</sup> Conformément aux dispositions des articles 200.-1b et 238bis.1.a du code général des impôts, les dons effectués au profit de notre association ouvrent droit à une réduction d'impôt et à l'émission de reçus. **La déduction représente 66% du montant du versement dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Une adhésion de 30€ permet de déduire directement de votre impôt 20€.**

<sup>3</sup> La cotisation 2012 est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012.